

N° 8383¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2024 et modifiant :**

- 1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'ac-
cise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques,
l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool
et les boissons alcooliques ;**
- 2° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un
Fonds de dotation globale des communes ;**
- 3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget
des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice
1999 ;**
- 4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds
spécial de soutien au développement du logement**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(26.4.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 25 avril 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2024 et modifiant :**

- 1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'ac-
cise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques,
l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool
et les boissons alcooliques ;**
- 2° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un
Fonds de dotation globale des communes ;**
- 3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget
des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice
1999 ;**
- 4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds
spécial de soutien au développement du logement**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 avril 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 29 mars 2024 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 15 votants, le 26 avril 2024.

Pour le Secrétaire général,

L'attaché

Ben SEGALLA

Le Président,

Marc THEWES